



Hébergement lors de déplacements professionnels

Par **Tomek**, le **30/04/2019** à **09:35**

Lors de déplacements professionnels à l'étranger de plusieurs jours, l'employeur peut-il imposer à ses salariés de partager les chambres ? Quelles sont les éventuelles contreparties ?

Bonjour,
Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...
Merci pour votre attention.

Par **Visiteur**, le **30/04/2019** à **10:33**

Bonjour (politesse exigée sur ce site)

Aucune contrepartie à exiger si la "cohabitation" se fait avec une personne du même sexe que vous... Bien entendu, dans le cas contraire, votre refus serait totalement légitime !

Je ne pense pas qu'un texte interdise une telle...mesure d'économie pour l'entreprise.

Par **P.M.**, le **30/04/2019** à **11:26**

Bonjour tout d'abord,

Il faudrait consulter la Convention Collective applicable ou un éventuel Accord d'entreprise à défaut de disposition contractuelle à ce propos...

Sinon, les Représentants du Personnel devraient avoir été consultés...

Si une économie pour l'entreprise est invoquée, vous pourriez proposer de prendre en charge le surcout d'une chambre individuelle...